

Compte rendu du conseil d'UFR du 12 février 2026

CR adopté à l'unanimité par le conseil d'UFR du 2 avril 2026.

Membres élus présents ou représentés : Samir Bajric (procuration Jean-Baptiste Goussard), Vanessa Besand, Jérôme Berthaut (en visio), Séverine Blot, Virginie Brinker (en visio), Emeline Durand (procuration Jean-Baptiste Goussard), Marie-Ange Fougère, Henri Garric (procuration Sylvie Laigneau-Fontaine), Jean-Baptiste Goussard, Eric Heilmann, Jean-Philippe Pierron, Sylvie Laigneau-Fontaine, Clément Scotto di Clemente (en visio).

Excusés : Léon Borde.

Elus étudiants présents ou représentés : Léane Barde, Mélina Bruas (procuration Aiden Sausverd), Huron Fournal, Chloée Pepey, Aiden Sausverd, Mark Stanton (procuration Chloée Pepey).

Invités présents : Pierre Ancet (de 14h30 à 15 h), Raluca Coanda, Céline Cunin, Lucie Fabry, Jérôme Martin, Anne Montmayeur, Sandrine Vaudrey-Luigi (en visio).

Le conseil plénier est ouvert à 13 h 30.

1) Approbation du CR du conseil d'UFR du 19 novembre 2025.

Le CR est approuvé à l'unanimité.

2) Accueil des nouveaux élus.

Emeline Durand, MCF en philosophie, et Léon Borde, de la scolarité, n'ont pas pu être présents et se sont excusés.

Une seule liste d'étudiants a été présentée, la seconde ayant été invalidée à cause de l'oubli d'un document.

La liste UNEF a donc été élue. Sont présents à ce conseil : Léane Barde (L3 Philosophie, titulaire), Aiden Sausverd (L2 LM, titulaire), Chloée Pepey (L1 LM, suppléante), Huron Fournal/Large (L2 LM, titulaire).

3) Election d'un ou d'une assesseur(e) étudiant(e).

Aiden Sausverd, seule candidate, est élue (13 oui, 1 blanc, 1 non).

4) Retour sur la Journée Portes Ouvertes.

Le nombre de lycéens rencontrés lors de cette JPO du 4 février dernier a été environ de :

- 70 /80 en Lettres,
- 15/20 en philo,
- 25 en SDL
- 70/80 en Infocom.

Sylvie Laigneau-Fontaine transmet ces chiffres au service communication de l'UBE.

5) Dates des prochains conseils d'UFR.

Un conseil restreint se tiendra sur TEAMS le 18 mars à 13h30 (postes d'ATER).

Un conseil se tiendra le 2 avril à 13h30 : y seront évoqués les dernières modifications de maquettes et les postes à demander.

Un conseil restreint se tiendra sur TEAMS le 22 avril à 13h30 pour les CRCT et les congés pour projets pédagogiques.

Un conseil se tiendra 22 juin à 13h30

6) Modifications des maquettes pour la rentrée 2026.

Raluca Conada présente les modifications de maquettes d'ores et déjà demandées :

***En licence de lettres classiques :**

- en L1 et L2 : la langue française est rendue obligatoire en UE 3 (nécessité pour les étudiants de mieux se former dans cette matière)
- en L2, UE 2 : le choix entre « le français dans tous ses états » ou « stage » est remplacé par « le français dans tous ses états » ou « oraliser la littérature » (meilleure cohérence des matières).
- en L2, l'UE 4 change d'intitulé (et devient « linguistique et culture ancienne »)
- en L2, une UE 5 est créée (à coûts constants) : projet tutoré ou stage ou UE théâtre ou pré-pro (harmonisation sur les 5 UE de la L2 LM et insertion de la pré-pro dans la maquette)
- en L3, UE 5 « préparation aux concours d'enseignement », la didactique de la littérature (inexistante au Capes option lettres classiques) est remplacée par un renforcement en latin et en grec.

***M1 Livre** : allongement du stage à 4 semaines.

Par ailleurs, Sylvie Laigneau-Fontaine demande que les 30 h allouées à l'agrégation de LC en présentiel soient transférées et utilisées de la manière suivante :

- 12 h pour financer le latin 4, S2, M1 Recherche lettres modernes et lettres classiques (semestre financièrement porté jusqu'à présent par le Master MEEF ; or il n'y aura plus de cours de latin dans la nouveau Master M2E).
- 18 h pour financer un séminaire à destination des LC (donc sur textes originaux) et non pas mutualisé avec le Master LM EAD.

L'ensemble de ces modifications est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

7) Intervention de Lucie Fabry sur l'accueil des étudiants étrangers

Est évoqué le cas des étudiants internationaux dont les candidatures passent par Campus France : ces candidatures arrivent au fil de l'eau et des réponses rapides sont demandées. Pour pallier les difficultés posées par ce mode de fonctionnement, le département de philosophie a décidé de préciser que l'avis définitif sera donné après concertation dans le département et un entretien en visio avec les candidats. Le département de philosophie fera un retour à l'UFR sur ce nouveau mode de fonctionnement. Ce mode de fonctionnement est laissé à l'appréciation de chaque département.

Lucie Fabry présente en outre deux aménagements proposés par le département de philosophie et applicables à toute l'UFR :

- en licence et master actuellement est demandé le niveau B2 en français : on exigera désormais le niveau C1.

- pour les candidats souhaitant entrer en M1 Recherche, on demandera qu'un bref projet de recherche figure dans les dossiers de candidature.

Ces deux propositions sont approuvées et les aménagements s'appliqueront à l'ensemble de l'UFR.

Pour rappel, dans l'UFR Émeline Durand, MCF en philosophie et Guy-Daniel Ligan, informaticien, sont les référents Solidarité, et peuvent donc aider les étudiants étrangers rencontrant des difficultés.

8) Intervention de Pierre Ancet sur l'engagement étudiant

Pierre Ancet explique la reconnaissance, dans les cursus, de l'engagement des étudiants dans diverses associations bénévoles (par ex. d'aide aux devoirs). Un étudiant ne peut pas valider deux fois l'UE engagement dans la même association ; en revanche, il peut changer d'association.

Actuellement, dans l'UFR Lettres et Philosophie, il s'agit soit d'une UE transversale, soit (dans le département de philosophie) d'une UE5. P. Ancet explique que, dorénavant, l'UE engagement ne sera plus une UE transversale.

Par conséquent, elle devra devenir comme en philosophie (pour les départements qui le souhaitent et dans les années souhaitées) une UE 5 : cela suppose une modification de maquette, qui doit être discutée en réunion de département, puis votée au conseil d'UFR du 2 avril.

Si c'est le cas, c'est le responsable d'année qui gèrera l'UE engagement : l'étudiant devra s'assurer qu'il pourra accomplir 35 h dans le semestre, et s'assurer auprès du responsable d'année que son choix d'engagement peut être reconnu dans le cursus (selon sa cohérence avec le parcours suivi) ; si cet engagement est reconnu, il donne lieu soit à un rapport écrit, soit à un entretien, validés par un enseignant du département. Pierre Ancet rappelle l'existence d'un Charte de l'engagement.

Cette UE devrait figurer dans le livret des UE5 distribué à la rentrée aux étudiants.

9) Conventions-subventions

-Convention avec Zhejiang Yuexiu University (Chine) : 5 étudiants par niveau sont accueillis à l'UBE (niveau B2 est demandé). Convention pour 5 ans.

-Convention avec Myongji University (Corée) : des étudiants de l'UBE peuvent suivre des cours en anglais et des cours de coréen et un niveau B2 est demandé ; des étudiants coréens peuvent venir à l'UBE pour suivre des cours en anglais et en français et un niveau B2 est aussi demandé. Il y a 5 places par semestre (10 par an) pour l'IAE, UFR Langues et l'UFR Lettres, ce qui peut supposer des discussions au cas où il y aurait un nombre élevé de demandes. Convention pour 5 ans.

-Partenariat entre diverses associations (Vibrations, Cercle laïc dijonnais et le TDB) dans le cadre du DU Passerelle. Il s'agit d'un projet artistique de chorale : 11 séances de chant et une représentation en fin d'année.

-Le CPTC demande 250€ pour adhérer en 2026 à l'association française des sciences du langage.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

10) Questions diverses

Le conseil rappelle que seules les UE 5 peuvent être placées après 17 h.
Il est possible que, pour des raisons d'occupation des salles, les UE 5 commencent en 2026-27 à 18h (en quel cas les autres UE pourraient aller jusqu'à 18 h).

Le conseil plénier se termine à 15h15.



SLF

Université Bourgogne Europe
La directrice de l'UFR
Lettres & Philosophie
Sylvie Laigneau-Fontaine